

OPPOSITION SENEGALAISE

FRACTURES, ALLIANCES ET RENAISSANCES

EUX & NOUS

PROTECTION DES DONNEES ET
REGULATION DE L'IA EN AFRIQUE
**QUEL IMPACT POUR
LES ENTREPRISES ?**

PAR ALIOUNE BA *

Un rapport publié le jeudi 23 avril 2026 par Yellow Card, acteur spécialisé dans les paiements en Afrique, dresse un état des lieux sans concession de la régulation numérique sur le continent. Le tableau est saisissant : 45 pays ont désormais adopté une législation sur la protection des données. Seize ont lancé une stratégie nationale sur l'intelligence artificielle. Et les régulateurs passent à l'acte. En Nigeria, plus de 1 300 organisations ont été publiquement épinglées pour non-conformité en 2025. En Ouganda, un dirigeant de plateforme de prêt numérique a été incarcéré pour avoir traité des données personnelles sans autorisation. En Tanzanie, un tribunal a condamné une entreprise pour avoir utilisé l'image d'un citoyen à des fins commerciales sans son consentement. Ce n'est plus de la réglementation théorique. C'est de l'application concrète, avec des conséquences réelles.

LIRE SUITE PAGE 8



LIRE PAGE 3

SUPPRESSION DE L'ENTREE EN SIXIEME
**LE SÉNÉGAL MISE SUR LA
CONTINUITÉ SCOLAIRE**

LIRE PAGE 2



INTÉGRATION MO-
NÉTAIRE AFRICAINE
CAP SUR L'IMA

LIRE PAGE 9

RÉCOMPENSES FINANCIÈRES
LIÉES AU CHAMPIONNAT AFRICA-
CAIN DE FOOTBALL SCOLAIRE

**LA FSF DÉGONFLE
LA POLÉMIQUE**

LIRE PAGE 12

OPPOSITION SENEGALAISE

Fractures, alliances et renaissances

Depuis l'indépendance, l'opposition politique sénégalaise n'a cessé d'osciller entre marginalisation, structuration et éclatement. D'un multipartisme encadré sous Léopold Sédar Senghor à l'alternance historique de 2000 portée par Abdoulaye Wade, puis aux coalitions plurielles ayant conduit Macky Sall au pouvoir en 2012, cette trajectoire révèle une constante. Celle d'une unité difficile à maintenir. Les alliances se font et se défont au gré des ambitions, des crises institutionnelles ou non, et des échéances électorales. L'élection de Bassirou Diomaye Faye en 2024 ouvre à son tour une nouvelle ère politique, marquée par une redistribution des cartes et une interrogation persistante sur la capacité des acteurs à rompre avec les cycles du passé. Afin d'en restituer la complexité, ce dossier vous est proposé en deux livraisons successives.

PAR HENRIETTE NIANG KANDÉ



D'UN CADRE STRICT AU PLURALISME

Dans la longue et contrastée trajectoire de l'opposition politique, et au-delà de l'image accolée d'un « modèle démocratique » en Afrique de l'Ouest, la réalité est plus nuancée, faite d'encadrement, de recompositions successives et de rivalités constantes entre pouvoir et forces contestataires entre elles.

Aux premières années de l'indépendance, le régime de Léopold S. Senghor est dans une logique de centralisation du pouvoir. La rupture avec Mamadou Dia en 1962, suivie de son arrestation pour tentative présumée de coup d'Etat est un tournant. Elle est le début d'un contrôle strict de la vie politique, au cours de laquelle, l'opposition est soit maîtrisée, soit intégrée à l'Union progressiste sénégalaise (UPS), devenue plus tard, Parti socialiste.

Les premières contestations sont des dissidences intellectuelles et idéologiques, autour de figures comme Cheikh Anta Diop. L'opposition trouve aussi un écho dans les manifestations de 1968. En 1974, elle est confinée dans un multipartisme où la pluralité est étroitement encadrée.

L'arrivée de Abdou Diouf ouvre une nouvelle ère. Le multipartisme intégral favorise la naissance de partis politiques de toutes obédiences et l'émergence d'une opposition plurielle, mais fragmentée. Durant la période, Abdoulaye Wade s'impose comme la figure centrale de la contestation, à travers le Parti démocratique sénégalais (PDS). Malgré plusieurs tentatives, l'opposition ne parvient pas à renverser le pouvoir socialiste avant l'an 2000, en raison notamment

de son incapacité à se structurer en coalitions unifiées.

CA 2000, LE TOMBEUR DU PARTI SOCIALISTE

Le tournant s'annonce avec la formation de la Coalition pour l'alternance 2000, également appelée CA2000. Cette alliance électorale, formée pour soutenir la candidature d'Abdoulaye Wade lors de l'élection présidentielle de février-mars 2000, regroupe plusieurs partis de l'opposition, notamment le PDS de Wade, le PIT d'Amath Dansokho et la LD/MPT de Abdoulaye Bathily et AJ/PADS de Landing Savané. Elle bénéficie ensuite du ralliement de Moustapha Niasse (AFP) au second tour. Cette coalition qui s'est illustrée par sa capacité à dépasser ses propres clivages permet la victoire de Abdoulaye Wade et consacre la première alternance démocratique du pays.

Une fois installé à la tête de l'État, Abdoulaye Wade s'appuie sur la Coalition Sopi, principale alliance politique durant sa présidence entre 2000 et 2012. Dominée par le Parti Démocratique Sénégalais, elle reposait sur le noyau de la CA2000. Au fil des années, elle a connu des recompositions. Certains partenaires initiaux ont pris leurs distances pour rejoindre l'opposition, tandis que de nouvelles formations, souvent plus modestes, ont intégré la mouvance présidentielle.

Aux législatives de 2001, la coalition s'élargit à plusieurs dizaines de partis et mouvements. Elle se structure ensuite autour de la CAP 21, une plateforme conduite par Iba Der Thiam, qui fédère les soutiens restés fidèles au président lors des échéances électorales de 2007. Cet ensemble politique évolue

tant bien que mal, au gré des alliances et des ruptures, tout en restant centré sur le leadership de Wade.

Mais les recompositions internes et les tensions politiques ont favorisé l'émergence de nouvelles alliances d'opposition.

LA COALITION POPULAIRE POUR L'ALTERNATIVE, LES ASSISES NATIONALES ET LE FRONT SIGGIL SÉNÉGAL

La Coalition Populaire pour l'Alternative, créée en avril 2006, a pour objectif de faire front commun contre le régime Wade et peser sur les réformes du processus électoral. Cette alliance rassemble une vingtaine de partis parmi lesquels le Parti Socialiste, l'Alliance des Forces de Progrès, la Ligue Démocratique/Mouvement pour le Parti du Travail, le Parti de l'Indépendance et du Travail et le Rassemblement National Démocratique. D'autres formations politiques viennent l'élargir.

Malgré cette dynamique unitaire, la coalition ne résiste pas aux divergences internes. Des désaccords profonds apparaissent quant à la stratégie à adopter, notamment sur la question d'une candidature unique pour l'élection présidentielle de 2007. Ces tensions conduisent à l'éclatement de la coalition dès la fin de la même année 2006 et favorisent la création d'une nouvelle configuration plus restreinte baptisée Alternative 2007, marquant ainsi l'échec d'une tentative de rassemblement de l'opposition sénégalaise.

La coalition Alternative 2007 naît en décembre 2006 à la suite d'une rupture au sein de la Coalition Populaire pour l'Alternative. Elle rassemble une dizaine de formations politiques de l'opposition qui choisissent de soutenir la candidature de Moustapha Niasse face au président Abdoulaye Wade à l'élection présidentielle, tandis qu'Amath Dansokho est désigné pour conduire la liste pour les élections législatives. Autour de l'Alliance des Forces de Progrès, figurent Parti de l'Indépendance et du Travail et le Rassemblement National Démocratique ainsi que plusieurs autres partis qui se joignent à eux. Abdoulaye Bathily se présente à la présidentielle et la coalition choisit de boycotter les législatives. A cette élection, Abdoulaye Wade sort vainqueur au premier tour de l'élection présidentielle.

Le Front Siggil Sénégal voit le jour en juin 2007, au lendemain des élections législatives du 3 juin boycottées par une partie importante de l'opposition pour dénoncer les conditions d'organisation

du scrutin sous la présidence de Abdoulaye Wade. Cette coalition rassemble les principales formations de l'opposition dite significative, parmi lesquelles le Parti Socialiste, l'Alliance des Forces de Progrès, la Ligue Démocratique, ainsi que le Parti de l'Indépendance et du Travail et le Rassemblement National Démocratique, accompagnés d'autres forces issues de dissidences politiques.

Au-delà de la contestation électorale, le Front Siggil Sénégal joue un rôle important dans la recomposition de l'opposition en s'alliant, avec des organisations de la société civile et de syndicats, en juin 2008, lors des Assises nationales, vaste cadre de réflexion, autour de propositions de réformes de l'État. Ce mouvement évolue plus tard, vers une coalition électorale plus large avec la création de Benno Siggil Senegaal à l'approche des élections locales de 2009.

BENNO SIGGIL SENEGAAL, À BENNO BOKK YAKAAR, LA REVANCHE DES COALITIONS

Benno Siggil Senegaal a été mis en place au début de l'année 2009, avec pour objectif de faire face au régime du président Wade lors des élections locales de mars de la même année. Elle est née de la convergence entre le Front Siggil Sénégal et d'autres forces de l'opposition, donnant ainsi naissance à une alliance large qui regroupe des dizaines de partis politiques. Parmi ses principaux figurent le Parti Socialiste, l'Alliance des Forces de Progrès, la Ligue Démocratique et le Parti de l'Indépendance et du Travail de Amath Dansokho, au domicile de qui, se tenaient les réunions de la coalition. Parmi les autres forces politiques qui la composent, il y a And-Jéf/PADS, Yoonu Askan Wi (branche issue d'une scission d'And-Jéf), le Front pour le socialisme et la démocratie (FSD/BJ de Cheikh Bamba Dièye). L'Alliance pour la République (APR) le parti de Macky Sall rejoint la coalition en 2009, avant de s'en écarter plus tard.

Cet élan d'unité sert ensuite de socle à une coalition plus large, Benno Bokk Yakaar, qui a permis l'accession de Macky Sall au pouvoir en 2012, marquant la deuxième alternance politique au Sénégal.

Benno Bokk Yakaar, alliance constituée autour de Macky Sal, s'est distinguée par sa capacité à se transformer en coalition de gouvernement, remportant successivement les élections présidentielle, législatives et locales pendant plus d'une décennie. Elle devient l'ossature du pouvoir, malgré des tensions internes récurrentes et des départs de certains alliés.

En parallèle, la tradition de regroupements, souvent instables, mais politiquement significatifs se poursuit. En 2011, le Mouvement du 23 juin, (M23) bien qu'il ne soit pas une coalition électorale classique, constitue une forme de front citoyen et politique inédit contre le projet de réforme constitutionnelle de Wade. Face à la majorité Benno Bokk Yakaar, l'opposition continue de se recomposer.

SUITE A PARAÎTRE DANS L'ÉDITION DE DEMAIN

PROJET YAKAR JEUNESSE ESPOIR

Une phase 2 pour accélérer l'emploi jeune au Sénégal



Le Consortium Jeunesse Sénégal (CJS), en partenariat avec la délégation de l'Union européenne et le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, a procédé au lancement officiel de la phase 2 du projet « YAKAR Jeunesse Espoir » à Guédiawaye. Cette nouvelle étape ambitionne de renforcer l'accompagnement des jeunes sénégalais à travers des formations, des micro-subventions et des dispositifs d'insertion professionnelle.

Selon la directrice exécutive du Consortium Jeunesse Sénégal, Arame Guèye, cette phase 2 s'inscrit dans la continuité d'un programme lancé depuis 2021 afin « d'informer, d'outiller et d'accompagner les jeunes à l'entrepreneuriat et à l'employabilité ». Elle précise que le projet vise à toucher un million de jeunes d'ici 2030. « Nous allons proposer des micro-subventions, des formations et des accompagnements aux jeunes, mais aussi

renforcer les normes favorables à leur inclusion dans les espaces de décision », a-t-elle expliqué.

La première phase du projet a permis, selon les responsables du programme, d'impacter près de 200 000 jeunes à travers des activités de formation, d'incubation et d'accompagnement entrepreneurial. Plusieurs initiatives ont également été soutenues dans des secteurs variés comme la santé, le sport, la culture, l'environnement et l'engagement citoyen.

De son côté, Fatou Kiné Diop a insisté sur la dimension inclusive du programme. Elle souligne que le projet accompagne tous les profils de jeunes, y compris les personnes en situation de handicap, grâce à des dispositifs adaptés comme l'interprétation en langue des signes lors des activités officielles. « Tout le monde a un potentiel. Notre rôle est d'accompagner les jeunes dans leurs initiatives, qu'il s'agisse d'entrepreneuriat, de sport ou de culture », a-t-elle affirmé.

Présent à la cérémonie, Jean-Marc Pisani, ambassadeur de l'Union Européenne au Sénégal, a salué les résultats obtenus depuis le démarrage du partenariat avec le Consortium Jeunesse Sénégal. Il a indiqué que plus de 500 entreprises ont été créées et plus de 2 000 jeunes accompagnés dans des activités entrepreneuriales. « La jeunesse est au cœur du partenariat entre l'Union européenne et le Sénégal. Les résultats obtenus montrent qu'il se passe quelque chose qu'il faut encourager », a-t-il déclaré.

Représentant la ministre de la Jeunesse, le directeur de la Jeunesse, Alassane Diallo, a rappelé les défis liés à l'emploi des jeunes au Sénégal. Selon lui, près de 200 000 demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché du travail, alors que l'État ne peut absorber qu'environ 25 000 emplois. Il estime ainsi que le projet YAKAR constitue une réponse importante en matière d'employabilité et d'économie sociale et solidaire. Cette deuxième phase prévoit également l'extension des activités dans neuf régions du pays afin de toucher davantage de jeunes à l'intérieur du Sénégal.

Direction de Distribution



AVIS DE TRAVAUX

Semaine du lundi 11 mai au dimanche 17 mai 2026

SENELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle qu'en raison des travaux d'entretien, de renforcement et d'amélioration de la qualité de service, l'alimentation électrique sera perturbée conformément au programme ci-dessous :

Lundi 11 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur les secteurs : STATION DE RELEVEMENT DES EAUX USEES (FASS), FASS PAILLOTE 2, FASS PAILLOTE 1, IMMEUBLE BDGBS, FASS DELORME, MEDINA PENTHIE TILENE, MEDINA THIEURIGNE, IMMEUBLE PLATINIUM EDGE

Mardi 12 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur les secteurs : MARCHE MEDINA, STADE IBA MAR DIOP, ALLEES CENTENAIRE 3 ET 4, ATAK, GIBRALTAR, DIASSE, ADP, CFAO MEDINA, FLEUR DE LYS POINT E
ET sur le client : SONATEL GRAND DAKAR
GOLF SUD de 08h à 16h sur les secteurs : SUPERMARCHE CARRAFOUR, SIG CAMBERENE 1, STATION LONOSPHERIQUE, LOTISSEMENT GENDARMERIE, DOUANE GOLF SUD, LOTISSEMENT CAISSE DE SECURITE (GUEDIAWAYE), IBRAHIMA DIOP ATEPA Te,
SEBIKOTANE de 08h à 16h sur le secteur : STATION SPATIALE,
ET sur les clients : STAION GANDOUL, ARTP, TFK

Mercredi 13 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur les secteurs : MOSQUEE, BOULANGERIE, PTT MEDINA, MALICK SY X RUE 12, ABATTOIRS RUE 5X8, MEDINA RUE 19X10, CITE POLICE, NGARAFF, PMI, YOFF CENTRE,
GOLF NORD de 08h à 16h sur les secteurs : GOLF ATLANTIQUE, SIG CAMBERENE 4, BRT DALAL DIAM, GOLF CAMBERENE 3, GOLF CAMBERENE 2,
DIAMNIADIO de 08h à 16h sur le client : DSC DIAMNIADIO,
DIAMNIADIO de 08h à 16h sur les clients : PROMOTRADE, H61 KBS,
DOUGAR de 08h à 16h sur les clients : H61 FABRIQUE DE BRIQUE, H61 PIEU DECO, H61 SENEGAL CHLORE CHIMIE, H61 NORELEC

Jeudi 14 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur le secteur : FLEUR DE LYS ALMADIES,
DIAMNIADIO de 08h à 16h sur le secteur : PEACOCK 1,
YENN de 08h à 16h sur les clients : H61 CITCOM, H61 PUBLICOM,

Vendredi 15 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur les secteurs : MENDY, SCI BALISE, ORCA, YSER, IMMEUBLE A2K, REBEUSS, GARE PETERSEN, LIVRAISON BRT PETERSEN
ET sur le client : NGOR 1

Samedi 16 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur les secteurs : AMBASSADE GRANDE BRETAGNE, ORANA, OCEAN 6, SCI Wafa, CAP MANUEL,
ET sur les clients : CLINIQUE CAP MANUEL, CLINIQUE BELLE VUE, RESIDENCE BCEAO, RESIDENCE France, SAVANA,
GOLF NORD de 08h à 16h sur les secteurs : ONAS SP 2, CAMBERENE ECOLE, CAMBERENE ARENA, CAMBERENE MAMADOU DIA, PA 6 GUEDIAWAYE, CAMBERENE EXTENSION 1,
DIAMNIADIO de 08h à 16h sur le secteur : IRESSEF,
ET sur les clients : PROMOTRADE, H61 KBS,

Dimanche 17 mai 2026 de 08H00 à 16H00

DAKAR de 08h à 16h sur les secteurs : MOUNOURY, AMSA MOUNIRY, COURBET, SCI BASSE, CONTROLE FINANCIER,
ET sur les clients : SERVICE CENTRAUX DES FINANCES, CLINIQUE ASSYA, ANS,
DIAMNIADIO de 08h à 16h sur le client : RECTORAT,

La Senelec présente ses excuses à sa clientèle pour les désagréments occasionnés par ces perturbations, qui visent à renforcer la sécurité et la fiabilité du réseau électrique.

Les équipes techniques seront pleinement mobilisées afin d'assurer une bonne prise en charge des travaux et de réalimenter les clients impactés dans les meilleurs délais.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le **service de dépannage de la Senelec** aux numéros **33 867 66 66 / 30 100 66 66**, ou nous joindre via la page « **Senelec l'Officiel** » sur les plateformes digitales **Facebook, Twitter et Instagram**, disponibles **24h/24**.

Le Directeur de la Distribution

MOUSSA THIAM

REVUE ANNUELLE CONJOINTE 2026 DU SECTEUR DE LA SANTE

Le ministère de la Santé mise sur la réforme et la souveraineté sanitaire

Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique (Mshp) a procédé hier, jeudi 7 mai, à la présentation de sa revue annuelle conjointe 2026 du secteur de la santé. Un exercice qui a permis de partager les performances de son département, en particulier celles relatives aux indicateurs prioritaires définis dans le document de programmation pluriannuelle des dépenses (Dppd 2025-2027).

Pour le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Ibrahima Sy, l'objectif de la Revue annuelle conjointe (Rac) 2026 du secteur de la santé consiste à apprécier la qualité de l'utilisation des ressources mises à la disposition de son département par le gouvernement par le gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre les différents programmes portés par le ministère.

Il a estimé qu'il s'agit pour ses services, de passer en revue les différents engagements pris l'année dernière conformément aux principes qui encadrent le budget-programme. Toutefois, le ministre a tenu à apporter des précisions sur le déroulement de cet exercice. « Il me semble important de

rappeler que la Rac des réalisations de 2025 se tient dans un contexte de changement institutionnel qui en concernait le ministère de la Santé. En effet, après adoption et validation de la lettre de politique sectorielle couvrant la période 2025-2029, qui prenait en charge le volet action sociale, le remaniement est devenu en septembre 2025 à consacrer le transfert de ce pan au ministère en charge de la famille et de solidarité ». Et d'ajouter : « sous ce rapport, la présentation de la cartographie et le suivi des dépenses prévues dans cette lettre de politique sectorielle mettra l'accent sur les programmes dont la mise en œuvre relève encore du centre de responsabilité de notre département ministériel. Dans cette optique de nous

réajuster, nous avons pris le soin, en septembre 2025, d'arrêter trois nouveaux programmes budgétaires ». Pour le directeur général de la Planification et des politiques économiques au ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, Souleymane Diallo, a rappelé qu'un système de santé performant ne se limite pas uniquement à répondre aux besoins sanitaires. Selon lui, il constitue un nouveau de productivité, de cohésion sociale et de création de valeur. Selon lui, il a souligné que « les investissements dans le secteur de la santé doivent être appréhendés comme des investissements stratégiques au cœur de la dynamique de croissance et de transformation portée par la vision Séné-

gal 2050. C'est dans cette perspective que le renforcement du système de santé s'inscrit parmi les priorités majeures de l'action publique, avec l'ambition de bâtir un capital humain de qualité capable de soutenir durablement les efforts de développement du pays ».

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'année 2025 a constitué la première année de la généralisation de la lettre de politique sectorielle, ainsi que du lancement de la dynamique du compact santé et de l'appui de groupe santé du Sénégal. Une démarche qui traduit, selon l'institution, une volonté forte d'accélérer les réformes du secteur autour de la couverture sanitaire universelle, de la réforme et de la souveraineté sanitaire inclusive.

L'Oms recommande au ministère de la Santé d'intégrer pleinement les innovations, la digitalisation, l'intelligence artificielle, la santé numérique, la télémédecine et l'exploitation stratégique des données, non plus comme des projets pilotes isolés, mais comme de véritables leviers de transformation du système de la

santé. « Cette transformation doit aussi s'inscrire résolument dans une logique de souveraineté sanitaire, renforcer les capacités et l'expertise nationales, sécuriser les chaînes d'approvisionnement, développer la production locale, accroître les financements domestiques et améliorer l'autonomie décisionnelle du système de la santé » a avancé Dr N'da Konan Michel Yao.

Du côté de l'Union des associations des élus locaux du Sénégal (Uael), leur représentant, Massiré Souané, a indiqué que c'est dans les communes et dans les départements, que doit démarrer le premier maillon de la planification, mais aussi l'exercice concerté de la mise en œuvre des actions en matière de santé. Malgré les avancées, il estime qu'il y a plusieurs défis persistant au niveau territorial dont l'insuffisance de ressources financières transférées aux collectivités pour exercer pleinement leurs compétences en matière de santé. Les disparités dans l'accès aux services de santé entre les zones urbaines et rurales. Le déficit en infrastructures sanitaires adéquates et en personnel qualifié dans certaines localités. La nécessité de renforcer la coordination entre les collectivités territoriales et les responsables des formations sanitaires.

DENISE ZAROUR MEDANG

REPUBLIQUE DU SENEGAL
COMMUNE DE SALY PORTUDAL
Avenue Serigne Malick NDIAYE



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché :

F_csalyp_004/2026

Dénomination du marché :

Acquisition de pièces ou matériels de rechange pour la maintenance du réseau d'éclairage public de la commune de Saly Portudal

Nombre d'offres reçues :

Quatre (04)

Nom et adresse attributaire provisoire du marché :

CHEIKH GUEYE DABAKH

Angle Serigne Fallou Villa N° 142, THIÈS

Montant de l'offre retenue provisoirement :

Cinquante-cinq millions trois cent onze mille trois cent vingt (55 311 320) FCFA TTC

Délai de livraison :

trente (30) jours

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps pour un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique, conformément aux articles 89 et 90 dudit code.

Le Maire
Ousmane GUEYE

LANCEMENT "MAI BLEU 2026"

L'Asm lutte contre les infections à travers le lavement des mains

L'Association Santé Mobile (ASM) a organisé, mardi, le lancement officiel de la campagne « Mai Bleu », en marge de la Journée internationale de l'hygiène des mains. Tenue à l'École coranique Abou Oubayda, située aux Parcelles Assainies Unité 26., cette activité a mis l'accent sur l'importance de l'hygiène des mains et de l'hygiène intime dans la prévention des maladies infectieuses. À travers cette campagne, ASM ambitionne de renforcer les connaissances des enfants et des jeunes sur les gestes essentiels de prévention sanitaire. Les maîtres coraniques et les encadreurs ont été également impliqués afin d'encourager l'adoption de comportements sains et réguliers au sein des établissements d'enseignement religieux. La journée a été marquée par des séances de sensibilisation animées par les membres de l'Association Santé Mobile et les services d'hygiène. Les échanges portés sur les bonnes pratiques de lavage des mains, les risques liés à une mauvaise hygiène et les solutions pour encourager les jeunes à adopter ces gestes au quotidien. Des démonstrations pratiques, des activités interactives et des quiz sont venus renforcer les apprentissages. Les organisateurs comptent également toucher un large public grâce à la participation des internautes et des partenaires engagés dans la promotion de la santé communautaire. Pour ASM, cette initiative représente une occasion importante de promouvoir la santé reproductive, de réduire les risques d'infections et de renforcer l'éducation sanitaire auprès des jeunes générations.

DZM

EMPLOI DOMESTIQUE AU SENEGAL

Le GEEP plaide pour un travail décent et une meilleure protection sociale

Le Groupe pour l'Étude et l'Enseignement de la Population (GEEP), en partenariat avec le projet de recherche MOCODOM, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du travail (OIT), a organisé hier, jeudi 7 mai 2026, au Campus de la FASTEF de l'UCAD, un atelier multi-acteurs de réflexion et de médiation autour du thème : « Emploi domestique au Sénégal : enjeux, défis et perspectives pour un travail décent ».

Cette rencontre, tenue quelques jours après la célébration de la fête du Travail, a réuni universitaires, chercheurs, représentants des ministères, organisations internationales, syndicats, associations de travailleuses domestiques, ONG, structures de placement, juristes et journalistes autour d'un objectif commun : faire avancer l'agenda social, législatif et politique en

faveur des travailleurs et travailleuses domestiques au Sénégal.

Dans son allocution d'ouverture, le professeur Babacar Fall a rappelé que la question de l'emploi domestique constitue aujourd'hui « un des problèmes très importants de la société sénégalaise ». Selon lui, le projet MOCODOM ambitionne de sortir le travail domestique de « son statut de l'ombre » afin de

l'inscrire pleinement dans l'agenda du travail général, avec toutes les exigences liées à la régulation, à la protection sociale et à la préservation des droits des travailleurs.

Le chercheur a salué la mobilisation des institutions nationales et internationales, des syndicats et des structures de recherche autour de cette problématique. « Les centrales syndicales ont très tôt pris

conscience de la nécessité d'accorder une place importante au travail domestique afin que cette question figure dans l'agenda des revendications », a-t-il soutenu.

Prenant la parole à sa suite, Mélanie J, sociologue et chercheuse à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), a insisté sur le caractère inédit de cette rencontre qui a permis de réunir une diversité d'ac-

teurs concernés par le travail domestique à Dakar. Elle a notamment souligné la présence des travailleuses domestiques elles-mêmes, des organisations syndicales et des associations de défense des droits des femmes, estimant que cette participation inclusive constitue une avancée majeure dans la reconnaissance du secteur.

Les échanges ont permis de mettre en lumière les nombreuses difficultés auxquelles restent confrontées les travailleuses domestiques au Sénégal : faibles rémunérations, absence de couverture sociale, conditions de travail précaires, violences basées sur le genre, discriminations sociales et faible reconnaissance juridique. Les participants ont également relevé la difficulté de quantifier précisément le nombre de travailleurs domestiques, ce qui constitue un frein à l'élaboration de politiques publiques adaptées.

Les débats ont aussi porté sur la nécessité pour le Sénégal de ratifier la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, adoptée depuis 2011 mais toujours non ratifiée par le pays. Pour plusieurs intervenants, cette ratification constituerait une étape importante dans l'amélioration du cadre réglementaire et dans la formalisation progressive du secteur.

Au terme des travaux, le professeur Babacar Fall a prononcé le discours de clôture en mettant l'accent sur la nécessité de poursuivre les recherches et les concertations autour de « l'écosystème de l'emploi domestique ». Il a souligné que les panels ont permis de dresser un état des lieux du secteur aussi bien au niveau mondial que national, tout en ouvrant des perspectives d'action concrètes.

Selon lui, les discussions doivent désormais déboucher sur des outils d'aide à la décision capables de corriger les injustices que vivent les travailleurs domestiques. « Rétablir les domestiques dans le droit, dans l'équité et dans la justice constitue une priorité du développement national », a-t-il affirmé, appelant à une transformation profonde des politiques publiques et des mentalités afin de mieux protéger ces travailleurs souvent marginalisés.

Les organisateurs ont enfin insisté sur la nécessité de construire, à l'horizon du 1er mai 2027, un agenda inclusif et concerté pour promouvoir un emploi domestique décent, reconnu et mieux encadré au Sénégal.

**Avis d'Appel d'offres****Services physiques**

Pays : Sénégal

Nom du Projet : PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – II (PROGEP 2)

No Crédit : IDA-68890 SN

Nom du Marché : Maintenance et Exploitation des ouvrages de drainage dans les Bassins versants de Mbeubeuss et de Mbao

AO No : N°02/26/PROGEP II/ADM

Emis le : 08/05/2026

1. La République du Sénégal a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique II (PROGEP II), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la **Maintenance et Exploitation des ouvrages de drainage dans les Bassins versants de Mbeubeuss et de Mbao**.
2. L'Agence de Développement municipal (ADM) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir la **Maintenance et Exploitation des ouvrages de drainage dans les Bassins versants de Mbeubeuss et de Mbao**.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (édition de juillet 2016, Révisions novembre 2017, août 2018 et Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025) de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), » et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur Mamouth DIOP Directeur Général de l'Agence de Développement Municipal, Email : contact@adm.gouv.sn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :
Bureau de passation de marchés de l'ADM, 5 Avenue Carde, Immeuble carde Rénovation,
E-mail : contact@adm.gouv.sn , BP 6783 Dakar étoile, Sénégal de 08 H 00 à 13 H00 et de 14 H00 à 17H00.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de 50 000 FCFA ou dans une monnaie convertible. La méthode de paiement sera espèce ou par chèque émis à l'ordre de l'Agence de Développement municipal

(ADM). Le dossier d'appel d'offres sera remis après paiement directement au Soumissionnaire sur place et/ou **envoi par mail de la version électronique du DAO en version PDF et Word**

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mardi 09 juin 2026 à 10 heures 00 GMT**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la salle de réunion de l'ADM, Immeuble Carde Rénovation, 3ème étage, 5 Avenue Carde, Dakar, Sénégal, le **mardi 09 juin 2026 à 10 heures 00 mn Gmt**.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre, pour un montant de : **9 000 000 FCFA**, ou équivalent en dollar USD, ou leurs équivalents dans toute autre monnaie librement convertible et qui devra rester valide pour une durée de 28 jours suivant la date limite de validité des offres. Les offres doivent demeurer valables pendant une durée de 140 jours à compter de la date limite de soumission.
8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Agence de Développement Municipal
Bureau du spécialiste en passation des marchés
N° 5, avenue Carde,
Immeuble Carde Rénovation, 3ème étage
Tél : (221) 33 849 27 10
Fax : (221) 33 842 25 76
E-mail : contact@adm.gouv.sn

Dr Mamouth DIOP
Directeur Général de l'ADM

JEUNESSE

L'urgence d'une culture de l'État de droit

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme a accueilli, hier, jeudi 7 mai, la deuxième session de l'École de Leadership pour la Citoyenneté Capacitaire et la Démocratie (ELCAD 2026), promotion Amadou Mahtar Mbow. Organisée par Afrikajom Center en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme, cette rencontre s'inscrit dans un vaste programme de formation destiné aux jeunes issus des partis politiques et des mouvements citoyens autour des enjeux liés à la démocratie, à l'État de droit et aux droits humains.

Portant sur le module 2 intitulé : « État de droit, démocratie, droits humains : normes, valeurs et principes », cette session a réuni plusieurs jeunes issus de partis politique mais également de mouvements citoyens venus échanger avec les participants sur les défis contemporains de la gouvernance démocratique au Sénégal. Prenant la parole, le fondateur d'Afrikajom Center, Alioune Tine, a insisté sur le lien indissociable entre démocratie et



État de droit. Selon lui, la démocratie ne peut exister sans un cadre juridique garantissant les libertés fondamentales et limitant l'arbitraire du pouvoir. « L'État de droit, c'est le droit

qui arrête la puissance de l'Etat », a-t-il affirmé, rappelant que les principes modernes de démocratie se sont construits à partir des grandes révolutions ayant consacré l'égalité des citoyens devant la loi et les droits humains universels. Pour le fondateur de Afrikajom Center, la protection de l'État de droit dépend avant tout de l'engagement citoyen. Il a averti contre l'indifférence face aux violations des libertés, estimant que « le silence face aux atteintes aux droits humains fra-

gilise la démocratie ». Revenant sur les crises politiques récentes au Sénégal, notamment autour des débats sur le troisième mandat, Alioune Tine a exhorté les jeunes à développer une véritable culture de l'État, des institutions et des principes républicains. « Si vous n'avez pas une bonne culture de l'État et des droits humains, l'exercice du pouvoir devient extrêmement difficile », a-t-il prévenu. Le représentant du Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme, Ange Atta, a pour sa part salué une initiative qui contribue à renforcer les capacités d'une jeunesse appelée à jouer un rôle central dans la consolidation démocratique. « Les droits humains constituent le socle de la stabilité et de la cohésion sociale lorsqu'ils sont bien compris et bien mis en œuvre », a-t-il déclaré. Il a rappelé que la démocratie ne se limite pas à l'organisation d'élections, mais repose également sur la participation citoyenne, le pluralisme, la transparence et la responsabilité des gouvernants. Ainsi, dans un contexte marqué par les tensions politiques, la désinformation et le rétrécissement de l'espace civique, Ange Atta a insisté sur la nécessité de former des leaders capables de défendre les principes démocratiques et les libertés fondamentales. L'administrateur du journal Sud Quotidien, Vieux Savané a fondé son intervention sur le rôle déterminant joué par les médias privés dans la démocratisation de l'espace public. Il a rappelé que durant les premières décennies post-indépendance, les médias publics reflétaient essentiellement la parole officielle, avant l'émergence de la presse privée dans les années 1980. Selon lui, cette presse indépendante a permis d'élargir le débat public, de donner la parole à l'opposition et de renforcer l'accès des citoyens à une information pluraliste. « Il ne peut pas y avoir de démocratie sans citoyens informés », a-t-il soutenu. Abordant les mutations actuelles du paysage médiatique, Vieux Savané a également mis en garde contre les dérives liées aux réseaux sociaux et à la circulation d'informations non vérifiées. Il a plaidé pour un journalisme fondé sur la rigueur, la vérification des faits et la responsabilité éditoriale. À travers cette deuxième session de l'ELCAD 2026, Afrikajom Center entend contribuer à l'émergence d'une jeunesse mieux formée aux valeurs démocratiques et davantage engagée dans la défense des droits humains et de l'État de droit.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (MESRI)

PROJET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PROFESSIONNEL ORIENTE INSERTION ET REUSSITE DES JEUNES
(P- Espoir – Jeunes)

Avis d'attribution de marchés

Numéro de Crédit : IDA 73790 – SN Financement : Banque Mondiale / AFD

Référence activité :	Référence STEP : SN-MESRI-471471-CW-RFB - / AO : n° T_UGPEJ_073.
Méthode de passation :	Appel d'Offres National (AON)
Nom de l'activité :	Travaux de construction de murs de clôture pour la sécurisation des sites des ISEP en huit (08) lots
Identité et adresse de l'Acheteur	Projet ESPOIR JEUNES Adresse : Face bureau B1A-326 / – Direction Financements des Etablissements de l'Enseignement Supérieur (DFEES) – 3 ^{ème} étage MESRI - Sphère ministérielle Habib THIAM – Diamniadio tel : 33 829 00 40
Attribué à :	Attribué aux entreprises ci-après (Cf tableau ci-dessous)

Lot 1 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Bignona	FALLEN GROUP, Montant : 222 222 389 FCFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 2 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Kédougou	KELIMANE, Montant : 124 967 959 FCFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 3 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Richard Toll	EBTP PAPALO, Montant : 277 503 340 F CFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 4 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Tambacounda	GTS, Montant : 116 104 719 F CFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 5 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Diamniadio	EKSBS, Montant : 43 057 645 F CFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 6 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Kolda	DELTA SA, Montant : 202 433 357 F CFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 7 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Kafrine -Louga	DIATAR EDIFICE, Montant : 234 946 260 FCFA TTC, délais : six (06) mois
Lot 8 : Construction du mur de clôture de l'ISEP de Sédhiou	LAMP FALL BAT, Montant : 118 708 956 FCFA TTC, délais : six (06) mois

La Coordinnatrice

OUSMANE GOUDIABY

PROTECTION DES DONNEES ET REGULATION DE L'IA EN AFRIQUE

Quel impact pour les entreprises ?

SUITE DE LA PAGE 1

Pour les dirigeants d'entreprise, les diplomates et les investisseurs qui opèrent sur le continent, ignorer cette dynamique aujourd'hui serait une erreur coûteuse.

UN CONTINENT QUI CHANGE DE VITESSE

Pendant des années, l'Afrique a été perçue comme un espace de faible régulation numérique, un eldorado pour les entreprises cherchant à collecter des données sans friction. Ce temps est révolu. Le rapport de Yellow Card, fondé sur une cartographie pays par pays des législations en vigueur au 31 décembre 2025, montre une transformation profonde. Sur les 54 pays du continent, 45 ont adopté une loi sur la protection des données personnelles. Parmi eux, 39 disposent d'autorités de contrôle pleinement opérationnelles.

C'est un chiffre à retenir. Avoir une loi ne suffit pas : encore faut-il un organe capable de la faire appliquer. L'Afrique est en train de combler ce fossé, parfois à grande vitesse.

En 2025, plusieurs pays ont franchi des étapes décisives. Djibouti a adopté en juin son Code numérique, intégrant un cadre complet de protection des données. La Commission nationale pour la protection des données personnelles (CNDP) y dispose de pouvoirs étendus : inspections sur site, avertissements, et amendes pouvant atteindre 5% du chiffre d'affaires mondial ou l'équivalent de 393 000 dollars. Le pays va jusqu'à criminaliser certaines violations, avec des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans. Ce niveau de sévérité est rare sur le continent.

La Gambie a suivi en septembre avec l'adoption unanime de son Personal Data Protection and Privacy Act. Ce texte, alerte le rapport, impose des amendes représentant le double du plafond nigérian, soit l'un des régimes les plus punitifs de la région. Il intègre aussi des mécanismes spécifiques pour les populations rurales et les petites entreprises, une préoccupation que l'on retrouve rarement dans les textes législatifs africains. L'Algérie, de son côté, a révisé en juillet son cadre de 2018 avec la Loi 25-11. Elle introduit désormais des définitions précises pour les données biométriques, le profilage, la pseudonymisation. Elle impose une notification de violation dans un délai de cinq jours, et rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) pour la majorité des organisations. C'est une mise à niveau significative, clairement alignée sur les standards du RGPD européen.

Ce mouvement de convergence vers les normes internationales n'est pas anodin. Il traduit une ambition : rassurer les partenaires commerciaux, attirer les investissements étrangers, et s'assurer que les données des citoyens africains ne sont pas traitées avec moins de soin qu'ailleurs dans le monde.

L'IA ENTRE DANS LE DEBAT

La protection des données n'est que le premier étage de la fusée. Le deuxième, c'est l'intelligence artificielle. Et là aussi, l'Afrique bouge, mais de façon plus prudente.

Seize pays ont adopté des stratégies ou politiques nationales sur l'IA entre 2023

et 2025. Parmi eux : le Kenya, la Côte d'Ivoire, la Zambie, l'Égypte, le Cameroun, le Sénégal, le Maroc, le Rwanda, le Ghana et la Mauritanie. La plupart de ces textes restent pour l'instant dans le domaine du droit souple, c'est-à-dire des cadres politiques sans valeur contraignante. Ils visent à développer les capacités nationales, à attirer les investissements, et à poser les bases éthiques d'un déploiement responsable de l'IA.

Le Kenya a officiellement lancé sa Stratégie nationale pour l'IA 2025-2030 en mars 2025. Elle repose sur un modèle structuré autour de trois piliers et quatre facilitateurs. Le pays veut devenir un hub régional de l'IA, avec la création d'un Institut national de sécurité et de risques liés à l'IA, et un alignement explicite sur les principes de l'OCDE.

La Côte d'Ivoire a présenté en mars de la même année sa Stratégie nationale pour l'IA et la gouvernance des données, soutenue par un investissement de 80 millions de dollars de la Banque africaine de développement. Le texte met en avant la "souveraineté numérique" et prévoit la création d'un hub IA avec un incubateur pour les startups, ainsi qu'un label "Safe AI" pour certifier les produits éthiques.

L'Égypte a lancé en janvier la deuxième édition de sa Stratégie nationale pour l'IA 2025-2030, présentée par le Président Al-Sissi. L'objectif est d'augmenter la contribution du secteur des technologies de l'information au PIB à 7,7% d'ici 2030, et de former 30 000 spécialistes en IA. Le pays prévoit également d'adopter une loi sur l'IA fondée sur les risques, s'inspirant du modèle européen, et a lancé en partenariat avec l'UNESCO un Code d'éthique pour l'IA.

Certains pays vont plus loin. L'Angola a publié un projet de loi sur l'intelligence artificielle remarquable par sa rigueur. Il prévoit des peines d'emprisonnement allant de 1 à 12 ans pour les utilisations malveillantes de l'IA susceptibles de menacer la sécurité nationale ou d'inciter à la discrimination. Les amendes administratives pour les entreprises peuvent atteindre l'équivalent de 1,6 million de dollars. C'est l'un des régimes les plus stricts au monde en matière d'IA.

Le Maroc, lui, prépare une loi dédiée à la régulation de l'IA qui introduit des obligations ex ante, c'est-à-dire avant la mise sur le marché, et interdit certaines applications à haut risque. Le Nigéria avance sur plusieurs fronts simultanément : un projet de loi sur la souveraineté numérique avec des exigences de localisation des données, un projet de Commission nationale pour l'IA, et un projet de loi sur l'économie numérique qui donnerait à l'agence NITDA des pouvoirs de super-régulateur, notamment pour classer les systèmes d'IA selon leur niveau de risque. Ce qu'il faut retenir de cette tendance : les stratégies d'aujourd'hui deviendront les lois contraignantes de demain. Le rapport est explicite là-dessus. L'approche africaine est pragmatique et progressive. Les gouvernements utilisent d'abord les cadres politiques pour bâtir des capacités et attirer des investissements, tout en s'appuyant sur les lois de protection des données existantes pour gérer les risques immédiats. Mais la trajectoire est claire : vers une régulation plus contraignante, plus technique, et plus coordonnée.

L'APPLICATION DES LOIS DEVIENT REELLE

Ce qui distingue 2025 des années précédentes, c'est l'intensification des actions de mise en oeuvre. Les régulateurs africains n'émettent plus seulement des avertissements. Ils sanctionnent.

Au Kenya, l'Office of the Data Protection Commissioner a infligé des amendes à des entreprises pour conservation illicite de données personnelles, notamment une amende de 450 000 shillings à une société de Nairobi qui avait utilisé les données d'un enseignant sans son consentement dans le cadre d'un appel d'offres. En Tanzanie, la High Court a confirmé des sanctions contre une entreprise ayant utilisé l'image d'une personne à des fins commerciales sans autorisation. En Ouganda, un directeur de plateforme de micro-crédit a été emprisonné pour défaut d'enregistrement auprès du bureau de protection des données et traitement illicite de données sans consentement.

Ces cas ne sont pas anecdotiques. Ils signalent un changement de posture des régulateurs africains. Ils passent de la pédagogie à la sanction.

Les entreprises multinationales opérant sur le continent doivent en tirer des leçons concrètes. La conformité n'est plus optionnelle. Les obligations de nommer un DPO, de réaliser des analyses d'impact (DPIA), de notifier les violations dans des délais stricts, et de gérer les transferts transfrontaliers de données selon des règles précises sont désormais applicables dans de nombreux pays africains. Et les régulateurs vérifient.

Le rapport note également que la protection des enfants dans l'espace numérique est devenue un axe prioritaire. Le Malawi a lancé en février 2025 une initiative nationale de protection des enfants en ligne. Le Nigéria a adopté en décembre le Child Online Access Protection Bill. L'Afrique du Sud s'est jointe à un groupe international d'autorités pour promouvoir une approche commune sur la vérification de l'âge en ligne. Cette tendance va s'accélérer en 2026 selon le rapport, avec des règles spécifiques attendues sur l'accès des mineurs aux plateformes et la modération algorithmique du contenu qui leur est destiné.

CE QUE LES ORGANISATIONS DOIVENT ANTICIPER

Le rapport de Yellow Card n'est pas un document académique. Il est produit par une entreprise de paiement numérique qui opère dans plus d'une vingtaine de pays africains et qui doit elle-même naviguer dans cet environnement réglementaire en mutation. Sa lecture est donc à la fois analytique et opérationnelle.

Pour les organisations actives sur le continent, plusieurs priorités ressortent clairement.

La première : cartographier vos flux de données par pays. Les cadres réglementaires varient significativement d'un État à l'autre. Ce qui est autorisé au Ghana ne l'est pas forcément au Nigeria ou en Égypte. Les obligations de localisation des données, de transfert transfrontalier, et de consentement diffèrent. Une approche continent-wide uniforme n'est plus tenable.

La deuxième : mettre à jour vos structures de conformité. La désignation de DPO, la tenue de registres de traitement, les procédures de notification en cas de violation

: ce ne sont plus des exigences théoriques. Ce sont des obligations dont le non-respect expose à des sanctions réelles, y compris pénales dans certains pays.

La troisième : intégrer la gouvernance de l'IA à votre cadre de risques. Si vous utilisez des systèmes automatisés pour la notation de crédit, le profilage de clients, la prise de décision en ressources humaines ou la modération de contenu, vous devez anticiper un cadre réglementaire renforcé. Les analyses d'impact algorithmique (AIA) et les DPIA vont devenir des outils courants d'audit réglementaire. Les entreprises qui les anticipent aujourd'hui seront mieux positionnées demain.

La quatrième : suivre les évolutions sectorielles dans les services financiers. Le rapport identifie le secteur financier comme une zone de surveillance accrue en 2026. Les pratiques de KYC, de monitoring des transactions, de profilage des risques et de screening des sanctions sont toutes des activités à forte intensité de données, de plus en plus soumises à des exigences de transparence et de justification. La loi sur la protection des données fonctionne de facto comme un cadre de gouvernance de l'IA pour les banques et les fintechs.

UNE AFRIQUE NUMERIQUE SOUVERAINE

Ce que révèle ce rapport, au fond, c'est une ambition politique cohérente à l'échelle du continent. L'Afrique ne veut pas être un terrain de jeu pour les données mondiales. Elle construit ses propres règles, à son propre rythme, avec ses propres priorités.

La convergence vers les standards internationaux comme le RGPD est réelle, mais elle n'est pas servile. Le Djibouti qui reconnaît la protection des données post-mortem, ou l'Angola qui criminalise l'utilisation de l'IA contre la sécurité de l'État, font des choix souverains. La Zambie qui inscrit sa stratégie IA dans son Plan national de développement, ou le Cameroun qui vise à former 60 000 personnes dont 40% de femmes aux métiers de l'IA, affichent une vision sociale et économique propre.

Le Rwanda, quant à lui, a signé en 2025 un accord trilatéral avec les Émirats arabes unis et la Malaisie pour collaborer sur la gouvernance de l'IA et le développement éthique de technologies. Le Kenya travaille avec l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération (GIZ) et l'Union africaine sur une politique nationale des données. Ces partenariats internationaux montrent que l'Afrique construit sa régulation numérique en cherchant à peser dans les débats mondiaux, pas seulement à les suivre.

Pour les décideurs qui opèrent avec l'Afrique ou sur l'Afrique, le message est simple. La fenêtre d'opportunité d'une conformité minimale se ferme. Ce n'est pas une contrainte à subir, c'est un signal de maturité d'un marché de 1,4 milliard de personnes en pleine transformation numérique. Ceux qui s'y adaptent maintenant construiront un avantage concurrentiel durable. Les autres paieront le prix de leur attentisme, en amendes, en pertes de licences, et en perte de confiance.

Le rapport de Yellow Card, "Data Protection and Artificial Intelligence Governance in Africa : 2026 Report", est disponible sur le site yellowcard.io. Il constitue à ce jour l'une des cartographies les plus complètes et les plus à jour de la régulation numérique africaine.

ALIOUNE BA
SPÉCIALISTE EN ETHIQUE DE L'IA

INTÉGRATION MONÉTAIRE AFRICAINE

Cap sur l'IMA

Réunis à Dakar dans le cadre de la première session 2026 de l'Association des banques centrales africaines (ABCA), les gouverneurs des principales banques centrales africaines ont affiché leur volonté de transformer les institutions monétaires en véritables instruments de souveraineté économique. Au centre des discussions : l'opérationnalisation de l'Institut monétaire africain (IMA), considéré comme une étape décisive vers l'union monétaire continentale.

Dakar a accueilli, jeudi 7 mai 2026, la réunion inaugurale de l'année du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA). Organisée au siège de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), cette rencontre de haut niveau a réuni les gouverneurs des principales banques centrales africaines autour d'une ambition commune : renforcer l'intégration financière du continent et consolider sa résilience économique face aux turbulences mondiales. Présidée par Yvon Sana Bangui, gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et président en exercice de l'ABCA, la session a permis d'évaluer les décisions adoptées lors des travaux de novembre 2025 au Cameroun, tout en définissant les nouvelles orientations monétaires et macro prudentielles africaines.

DES BANQUES CENTRALES APPELÉES À CHANGER DE RÔLE

À l'ouverture des travaux, la commissaire de l'Union africaine chargée du développement économique, du tourisme, du commerce, de l'industrie et des mines, Francisca Tatchouop Belobe, a plaidé pour une transformation pro-

fonde du rôle des banques centrales africaines. « Les banques centrales ne sont plus de simples observatrices de l'inflation ; elles deviennent des architectes actifs de notre souveraineté économique », a-t-elle affirmé, appelant à des politiques monétaires davantage adaptées aux réalités structurelles du continent. La responsable de l'Union africaine a insisté sur la nécessité de distinguer les pressions inflationnistes importées des déséquilibres internes afin de mieux calibrer les réponses économiques. Elle a également exhorté les institutions monétaires à accompagner activement la transformation numérique des systèmes financiers, le renforcement de l'inclusion bancaire ainsi que la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Pour les participants, l'intégration financière et la diversification des mécanismes de financement constituent désormais des leviers stratégiques pour réduire la vulnérabilité du continent aux chocs extérieurs et renforcer son autonomie économique.

UNE AFRIQUE EN FORTE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Les gouverneurs ont d'ailleurs mis en avant les performances enregistrées



par plusieurs économies africaines. Selon les chiffres évoqués au cours des échanges, douze des vingt économies les plus dynamiques du monde en 2026 sont africaines, tandis que vingt-deux pays du continent affichent des taux de croissance supérieurs à 5 %. Dans ce contexte jugé favorable, les discussions ont également porté sur l'état d'avancement du Programme de coopération monétaire en Afrique pour l'exercice 2025, notamment sur les critères de convergence économique entre les cinq sous-régions africaines et les difficultés persistantes dans leur mise en œuvre.

L'INSTITUT MONÉTAIRE AFRICAIN AU CŒUR DES ENJEUX

Mais le point central de cette rencontre demeurerait l'opérationnalisation prochaine de l'Institut Monétaire Africain (IMA), dont les statuts ont été adoptés par l'Union africaine en février 2026. Présenté comme une étape clé vers la création future d'une Banque centrale africaine, l'IMA devrait entrer en fonction d'ici septembre 2026. Yvon Sana Bangui a qualifié cette échéance de « tran-

sition institutionnelle majeure » vers une union monétaire continentale progressive. De son côté, Francisca Tatchouop Belobe a exhorté l'ABCA à accélérer la désignation des membres de l'institution afin de respecter le calendrier fixé par l'Union africaine.

Les travaux ont également porté sur les activités de la Communauté des superviseurs bancaires africains, l'intégration des systèmes de paiement, les initiatives du Comité africain de stabilité financière ainsi que plusieurs questions administratives et institutionnelles.

UN SIGNAL POLITIQUE FORT DEPUIS DAKAR

À Dakar, les gouverneurs africains ont ainsi envoyé un message clair : les banques centrales du continent entendent désormais dépasser leur rôle traditionnel de gardiennes de la stabilité monétaire pour devenir des acteurs majeurs de la souveraineté économique africaine, dans un environnement mondial marqué par les recompositions géopolitiques et les nouvelles rivalités financières.

JEAN PIERRE MALOU

DEMINAGE HUMANITAIRE EN CASAMANCE

Le Japon renforce son appui

Le Japon renforce son soutien au déminage humanitaire en Casamance. A Ziguinchor, l'ambassadeur japonais au Sénégal a remis hier, jeudi, un important lot d'équipements au Centre national d'action antimines (CNAMS). L'appui est destiné à accélérer la sécurisation des zones encore contaminées par les mines et à favoriser le retour durable des populations ainsi que la relance des activités agricoles.

Le Japon poursuit son engagement dans le processus de déminage humanitaire en Casamance. Hier, à Ziguinchor, l'ambassadeur du Japon au Sénégal Akamatsu Takeshi a procédé à une remise d'équipements au Centre national d'action antimines (CNAMS) dans le but de renforcer les capacités opérationnelles de la structure chargée de la dépollution des zones affectées par les mines antipersonnel. La cérémonie a également été marquée par la signature d'un protocole d'accord entre le CNAMS et l'ONG japonaise JIMAS spécialisée dans le déminage humanitaire, l'élimination des engins explosifs et les actions de consolidation de la paix. A travers cet appui ; le Japon entend accompagner durable-

ment les efforts de paix, de sécurité et de développement dans le sud du Sénégal. Pour le diplomate japonais, la Casamance reste une région stratégique au fort potentiel agricole, pastoral et halieutique, mais dont plusieurs localités continuent de subir les conséquences du conflit armé. Selon les autorités, près de trois millions de mètres carrés demeurent encore contaminés par des mines limitant l'accès des populations à certaines terres agricoles et freinant les activités économiques. Le représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Sénégal, Njoya Tikum, a salué l'engagement du Japon aux côtés des acteurs du déminage. Il rappelle que plus de deux millions de mè-

tres carrés ont déjà été dépollués en Casamance, permettant le retour progressif de milliers de familles dans leurs villages. Pour M. Tikhum, le déminage constitue une condition essentielle au développement local. « Sans déminage, il ne peut y avoir ni agriculture ni retour durable des populations ni développement inclusif », a-t-il soutenu. Grâce au financement japonais, plusieurs réalisations ont vu le jour notamment l'aménagement de terres agricoles, la réhabilitation de périmètres maraîchers et de points d'eau ainsi que l'accompagnement de coopératives locales. Le gouverneur de Ziguinchor Mor Talla Tine a estimé pour sa part que cette contribution est un apport important pour améliorer les capacités opérationnelles du



CNAMS dans les zones encore à risque. De son côté, le nouveau directeur du CNAMS, Salomon Diédhiou, a indiqué que plus de 2 millions 400 mille mètres carrés de terres ont déjà été sécurisés. Il reconnaît toutefois que plusieurs contraintes subsistent, notamment l'accès difficile à certaines localités et la densité de la végétation qui ralentissent les opérations sur le terrain. Il a profité de la démonstration des opé-

rateurs de déminage dans leur site de l'ISRA pour dérouler des requêtes qui vont de l'aide pour transporter mes engins de déminage au carburant pour ces mêmes engins. Le don japonais est composé notamment d'un véhicule, d'un groupe électrogène et de plusieurs ordinateurs destinés à améliorer l'efficacité des équipes de déminage en Casamance.

IGNACE NDEYE

MOTS FLÈCHES SUD 9879

RENONCERA
CUPIDITÉ

GRATTAIT
HARICOTS

APPAREIL
PARESSEUX

BOLLARDS
POIDS

COUCOU

EPARPILLA
TRAVAUX DE
COUTURE

CROCHET

EAU
CROUPIE
GAVROCHE

FAIS DU
TORT
PRENAIS LA
TÊTE

INVOLÉES
TENTERA

LUBRIFIES
A LUI,
AUVERGNE

AMÉRINDIEN
POUVOIR DE
DISCERNE-
MENT

TERRE
BRÛLÉE
BIÈRE EN
NOMBRE

BRASSEURS

DEVIN
RIMEUR

GRANDE
ÉCOLE
CARA-
BINIERS

DIVINEMENT
BELLE

ÉTENDUE

RÉVOLUTION

REMARQUE
JOINT

SERVICE
NON RENDU
ONCLE BIEN
CASÉ

NOTE
VOIES

ARGENT

BEC ET
ONGLE
ARGILE

DÉSIR
FREUDIEN
MAJEURE ET
MINEURE

ACADÉMIE
PART

DERNIER
TOUR

BONNE
CARTE

PAR-
COURUES

FAIS UN
EFFORT

HOROSCOPE

BÉLIER : N'abusez pas de votre temps de parole, vous manquerez d'écoute pour exposer vos idées brillamment et, surtout, laissez le temps aux autres de réagir, laissez-les s'exprimer, leurs remarques ou leurs conseils pourraient vous être très utiles.

TAUREAU : Le ciel est votre allié et vous encourage à repousser vos limites. Il facilite vos envolées, qu'elles soient sentimentales ou professionnelles et renforce considérablement votre audace. Vous avez envie de montrer qui vous êtes et vous en avez l'occasion.

GÉMEAUX : Vos associations sont à l'honneur et vous devez prendre soin de vos collaborateurs. Si vous êtes en négociation, vous commencez à entrevoir une issue favorable et si vous cherchez à obtenir un aval, l'heure sera à la diplomatie et à l'ouverture.

CANCER : C'est le moment de rétablir la vérité avec une personne de votre entourage. Votre douceur d'expression devient une arme ! En favorisant la souplesse et le tact, vous serez assuré d'être entendu, compris, de résoudre un éventuel malentendu et de retrouver l'harmonie relationnelle.

LION : Vous avez envie de renouveler votre univers professionnel, vous n'êtes pas réellement satisfait de votre travail ? Votre hiérarchie vous opprime ou vous cherchez un nouveau souffle ? C'est une bonne journée pour redynamiser vos projets.

VIERGE : Aujourd'hui, votre état d'esprit vous rend bien plus sociable, vos relations vont en bénéficier tout particulièrement. De plus, votre franchise va vous permettre de résoudre un ancien malentendu dans votre cercle amical. La communication est à l'honneur !

BALANCE : Vous aurez des difficultés à comprendre certains amis mais chacun a bien de droit de penser ce qu'il veut et de l'exprimer. Pensez à vous, c'est un moment favorable pour vous lancer en indépendant, en solo, pour vous exprimer pleinement.

SCORPION : C'est une excellente journée pour renforcer votre vie amicale et surveiller vos finances : ne la laissez pas passer. De toute façon, le doute sur vos capacités de changement sera toujours présent, ce qui rend incertaine votre situation financière future.

SAGITTAIRE : Vous devriez réussir, aujourd'hui à innover, à changer de stratégie, à faire évoluer considérablement vos méthodes de travail. C'est le moment de consolider vos bases, d'assurer vos arrières, sans vous laisser enfermer dans des règles compliquées par une hiérarchie rigide.

CAPRICORNE : Le moment est idéal pour prendre de nouveaux contacts, provoquer des échanges, bousculer votre quotidien et vous faire plaisir. Votre humour et vos idées originales vont faire l'unanimité. Inutile de dire que la communication est placée sous de bons auspices !

VERSEAU : C'est un bon moment pour voir vos amis en toute liberté, en évitant soigneusement les parasites ou les dépendances plus destructrices que gratifiantes. C'est dans une belle indépendance que chacun apportera ce qu'il a de meilleur, de plus personnel.

POISSONS : Le retour de la lune dans un signe ami vous fait un bien fou ! Fini, les lenteurs, les frustrations, le pessimisme, le manque d'entrain : les échanges se multiplient, vous rencontrez des gens originaux, parfois excentriques, toujours intéressants.

SOLUTION FECHES 9876

C D Q L D G

H A M E A U O D E U R

R U S T I Q U E R A

B E R E T U R G E N T

S E R E N A D E E U

U S T R E S L A I

E N E R G I E I U T

J E U E L M A L T

D E S I R E R A S

C H I C G O U A C H E

I S O L E S S A T

A N T R E I C A R E

D E C R U E S N U E

D O H O R A S E R A

U R E T R E I T O U

NUMÉROS UTILES

POLICES	Point E	Thiong	Archevêché
Numeros Verts	33 824 76 73	33 823 83 83	33 823 29 18
33 842 35 75/76	Port	Prevote	Douanes
Police Secours	33 821 16 19	33 822 39 15	33 821 13 28
17	Reubeuss	SDE -	Grande Mosquée
Aéroport Yoff	33 822 08 18	Dépannage	33 821 53 61
33 869 50 41	Thiaroye	800 00 11 11	Ifan
Bel-Air	33 854 65 60	Sones	33 825 00 90
33 832 54 19	Police Municipale	33 823 50 91	Clinique Cheikh
Dieuppeul	Dakar	Senelec	Anta DIOP
33 824 26 27	33 823 60 25	Depannage	33 824 20 72
Centrale	Police des	33 867 66 66	Pédiatrie
33 825 42 92	Etrangers	Guichet Unique	33 822 15 70
33 823 71 49	33 822 38 08	Senelec	Principal
33 823 25 29	GENDARMERIES	33 865 01 12	33 839 50 50
Gorée	Numeros Verts	Aéroport	Le Dantec
33 821 48 24	800 20 20	33 820 07 80	33 889 38 00
Guediawaye	Diamnadio	Sapeur pompier	Clinique Rahma
33 837 02 19	33 836 11 12	Secours	33 825 98 30
33 837 06 75	Hann	18	Albert Royer
Médina	33 832 12 62	Port Autonome	33 823 03 08
33 821 55 18	Médina	33 849 45 45	Urgence Suma
Plateau	33 823 57 42	Liaison Dakar	33 865 18 18
33 822 29 76	Ouakam	Gorée	SOS Médecin
Parcelles Ass	33 820 24 60	33 849 79 60	33 889 15 15
33 835 68 39	Rufisque	La Poste	Fann
Pikine	33 836 22 64	33 839 34 00	33 825 19 30
33 834 00 82	Thiaroye	Sonatel	CTO
N° Verts Pikine	33 834 02 13	1212	33 827 62 21
33 854 81 39			Abass Ndao
			33 849 78 00

CALENDRIER MUSULMAN

VENDREDI
8 MAI 2026
21 DHUL-QA'DAH
1447 DE L'HEGIRE

CULTES

PRIERES

Fajar	05H28
Suba	05H43
Tisbar	14H15
Takussan	17H00
Timis	19H37
Guéwé	20H37

MESSES

CATHEDRALE
07H-19H
MATYRS DE L'OUGANDA
06H30 - 18H30
SAINT-JOSEPH DE MEDINA
06H30-18H30

MATCH AMICAL U17

Le Sénégal s'impose face à la Tunisie grâce à Cheikh Omar Sy



Le Sénégal a remporté son match amical face à la Tunisie hier, jeudi 7 mai 2026, au Stade municipal de Hammam Lif. Les Lionceaux se sont imposés sur la plus petite des marges grâce à une réalisation de Cheikh Omar Sy. Titularisé pour cette rencontre de préparation, l'attaquant pensionnaire de Castor FC a offert la victoire aux siens au terme d'une rencontre disputée. Ce succès permet aux protégés de Lamine Sané de poursuivre leur préparation de la meilleure des manières avant le début de la compétition continentale prévue à partir du 13 mai. Les Lionceaux rejoindront désormais le Maroc pour la suite de leur préparation avant leur entrée en lice dans le tournoi. Le Sénégal disputera son premier match le 14 mai face à l'Afrique du Sud à 16h.

dront désormais le Maroc pour la suite de leur préparation avant leur entrée en lice dans le tournoi. Le Sénégal disputera son premier match le 14 mai face à l'Afrique du Sud à 16h.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES Le Real Madrid traque Valverde et Tchouaméni



Dans un communiqué publié hier, jeudi 7 mai 2026, le Real Madrid a annoncé l'ouverture de procédures disciplinaires à l'encontre de Federico Valverde et d'Aurélien Tchouaméni. Une violente bagarre avait éclaté entre les deux joueurs ce jeudi matin à l'entraînement.

Comme attendu, Federico Valverde et Aurélien Tchouaméni vont être sanctionnés par leur club après leur bagarre survenue ce jeudi. « Le Real Madrid annonce qu'à la suite des incidents survenus ce matin lors de l'entraînement de l'équipe première, il a décidé d'ouvrir des procédures disciplinaires à l'encontre de nos joueurs Federico Valverde et Aurélien Tchouaméni », a déclaré le club jeudi soir dans un communiqué laconique.

« Le club communiquera en temps voulu les décisions rendues dans ces deux dossiers, une fois que les procédures internes correspondantes auront abouti », ajoute le Real Madrid, à trois jours du Clasico face au FC Barcelone, dimanche (21 heures). Les deux joueurs s'étaient déjà accrochés à l'entraînement mercredi, et la situation a dégénéré ce jeudi en regagnant les vestiaires. Valverde a été blessé au visage dans la rixe et transporté à l'hôpital pour se faire poser des points de suture. D'après le journal Marca, qui a été le premier à donner l'information, la coupure au visage de l'Uruguayen a été causée involontairement et ne résulte pas d'un coup porté par Tchouaméni.

LIGUE CONFÉRENCE

Un Strasbourg à bout de souffle dit adieu à son rêve de finale de face au Rayo Vallecano

Le magnifique parcours de Strasbourg en Ligue Conférence s'est arrêté brutalement face au Rayo Vallecano hier, jeudi 7 mai 2026. Sans énergie ni inspiration, le RCSA, déjà battu à l'aller à Vallecas (0-1), s'est encore incliné face aux Espagnols (0-1).



thique pour ouvrir le score (42e). L'issue quasi implacable d'une première période à sens unique (15 tirs du Rayo, 1 seul du Racing). Seul Guéla Doué, qui n'avait pourtant pas joué depuis un mois, a apporté un peu de mouvement, mais il a buté sur Augusto Batalla (43e). Valentin Barco n'a pas existé, Julio Enciso encore moins (voir ci-dessous), et l'entraîneur strasbourgeois Gary O'Neil (42 ans), totalement dominé tactiquement par Inigo Perez (38 ans), a fait entrer Sebastian Nanasi dès l'entame de la seconde période pour tenter de changer le cours d'une soirée compliquée. Après un timide sursaut alsacien, Jorge de Frutos a toutefois manqué une énorme balle de break (53e), et le Rayo a gardé la mainmise sur le tempo de la rencontre, avec la bonne dose de vice et une expérience bien supérieure. Valentin Barco a eu l'occasion d'égaler quand sa frappe freinée par Pep Chavarria a lobé Batalla (73e), mais l'orgueil du Racing n'a pas suffi à combler tous ses manques. Et le raté d'Enciso sur penalty (90e +3), après une main d'Oscar Valentin sur un tir de Doué, a confirmé que Strasbourg était très loin du compte.

Enciso, es-tu là ? Avec les blessures de Joaquín Panichelli et d'Emanuel Emegha, Julio Enciso a été aligné en faux neuf, et a joué faux tout court. Le Paraguayen n'a jamais existé face à la charnière espagnole, et s'est enfermé dans des dribbles impossibles (aucun réussi sur 6 tentés). Il a mal négocié plusieurs ballons intéressants et n'a pas été plus actif dans son pressing, c'est un euphémisme. Seule sa passe vers Barco (73e) a sauvé un peu son bilan, mais il a été à des années-lumière de son niveau du renversement contre Mayence (4-0), où il avait été impliqué sur les quatre buts. Son échec sur penalty face à Batalla (90e +3), sa première frappe du match, a fini d'illustrer sa prestation ratée.

Si le président Marc Keller et plusieurs anciennes gloires du club ont servi des bières aux supporters en avant-match, la mousse avait bien du mal à passer deux heures plus tard. Après la nuit d'ivresse qui avait suivi le renversement contre Mayence en quarts de finale de Ligue Conférence dans une Meinau incandescente (0-2, 4-0), Strasbourg a connu une violente gueule de bois en demi-finales face au Rayo Vallecano, éliminé sans aucune gloire aux portes d'une première finale européenne. Déjà battu à Vallecas la semaine dernière (0-1), le RCSA, sans âme ni énergie, n'a jamais réussi à emballer le match retour ce jeudi (0-1). Après le premier échec en demi-finales de Coupe de France contre Nice (0-2, le 22 avril), la saison alsacienne a donc totalement dérapé, tandis que le Rayo ira défier Crystal Palace en finale de C4 le 27 mai à Leipzig. Un onzième club espagnol en finale de Coupe d'Europe, alors que Strasbourg rêvait d'être la huitième for-

mation tricolore à atteindre ce Graal. Une première mi-temps épouvantable Tandis que les ultras strasbourgeois ont encore fait grève durant le premier quart d'heure pour critiquer l'actionnaire BlueCo, leur équipe s'est tristement alignée sur ce mutisme. Comme si Strasbourg n'avait plus rien dans le ventre pour son 50e match de la saison. Le Rayo Vallecano, pourtant privé d'Ilias Akhomach, blessé à l'échauffement, a marché sur la Meinau dès le début de rencontre, et son insaisissable capitaine Isi Palazon s'est baladé sans le moindre pressing à déjouer. Après une horizontale capitale de Mike Penders devant le Brésilien Alemão (9e), Strasbourg n'a pas réussi à enrayer les vagues espagnoles sur son but. Déjà auteur de 7 parades à l'aller, le gardien belge a retardé l'échéance comme il a pu (7 arrêts encore), mais a craqué avant la pause. S'il a repoussé la reprise de Florian Lejeune, Alemão, déjà buteur à l'aller, a suivi dans une défense apa-

RÉCOMPENSES FINANCIÈRES LIÉES AU CHAMPIONNAT AFRICAIN DE FOOTBALL SCOLAIRE

La FSF dégonfle la polémique

72 heures après la polémique née de la récompense financière (100.000 F CFA par joueur vainqueur du championnat d'Afrique scolaire) jugée insuffisante voire incompréhensible par certains, la Fédération sénégalaise de football (FSF) est sortie de sa réserve pour lever l'« équivoque ». Dans un communiqué publié sur son site hier, jeudi 7 mai 2026, l'instance fédérale invoque le règlement de la CAF qui encadre l'utilisation des fonds alloués à cette compétition portée par la Fondation Motsepe.

La Fédération sénégalaise de football (FSF) sort enfin de sa réserve pour dégonfler le puéril débat relatif à la « prime » de 100.000 F CFA accordée à chaque joueur U-15, vainqueur championnat d'Afrique scolaire au mois d'avril dernier devant l'Ouganda aux tirs au but (5-4) après un match nul (0-0).

D'emblée, l'instance fédérale présidée par Abdoulaye Fall, a tenu à renouveler ses plus « vives félicitations aux Lionceaux U15 pour leur brillante et historique victoire [...] ».

« Cette performance exceptionnelle honore notre nation et confirme l'excellence de la formation sénégalaise à la base », ajoute l'édit publié hier, jeudi 7 mai 2026.

« AUCUNE PRIME DE VICTOIRE EN NUMÉRAIRE N'EST VERSÉE DIRECTEMENT AUX JOUEURS »

Et afin de lever toute équivoque et de répondre aux « interrogations légitimes du public » ainsi que des médias concernant les récompenses financières liées à cette compétition, la FSF, en stricte conformité avec le règlement officiel de la Confédération africaine de Football (CAF), tient à apporter les précisions suivantes :

Sur l'absence de primes de victoire directes, elle fait remarquer : « Le règlement de la CAF régissant le Championnat africain de football scolaire stipule expressément qu'aucune prime

de victoire en numéraire n'est versée directement aux joueurs et joueuses dans le cadre de cette compétition spécifique à la catégorie des jeunes ».

Quid alors que l'affectation de la dotation de 300 000 \$ (167.519.730 F Cfa) ? La FSF répond : « La récompense globale de 300 000 dollars américains (USD) -plus de 167 millions F CFA - octroyée par la CAF à l'établissement ou à l'équipe victorieuse n'est pas destinée à être partagée sous forme de primes individuelles et n'est pas versée directement sur les comptes de la FSF ».

A cet effet, précise l'instance fédérale, « l'exécution de ce montant est assurée directement par la CAF, sur présentation et validation de projets éli-



gibles ».

Et d'ajouter : « Le Ministère de l'Éducation Nationale et la FSF soumettront conjointement ces projets qui prendront la forme d'équipements sportifs, d'infrastructures et de programmes pédagogiques, afin de pérenniser la pratique du football en milieu scolaire au bénéfice des futures générations ».

Sur les frais de transport exceptionnels, la FSF dira que « les montants individuels (100.000 F CFA par joueur) récemment alloués aux jeunes champions représentent exclusivement des frais de transport ». « Cette dotation a été mise

en place afin de garantir que nos jeunes athlètes puissent regagner leurs domiciles respectifs et retrouver leurs familles dans les meilleures conditions de confort et de sécurité ».

La FSF a aussi tenu à souligner qu'il s'agit d'une avancée majeure, constituant une grande première pour cette catégorie d'âge.

A cet effet, elle dit réaffirmer « son engagement total à protéger, encadrer et promouvoir ses jeunes talents, en veillant à ce que leur parcours sportif s'accompagne d'un développement éducatif et personnel harmonieux ».

A.T

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE NATATION

Oumy Diop décroche une 2ème médaille d'or au 50 m dos



La nageuse sénégalaise Oumy Diop a décroché une troisième médaille aux 17es championnats d'Afrique de natation à Oran en Algérie dont sa deuxième en or, au 50 mètres dos, avec un chrono de 29 secondes 35, jeudi.

Un peu plus tôt, la Sénégalaise de 23 ans a terminé deuxième du 100 mètres papillon avec un chrono de 1 minute 01 seconde 75, derrière la Zimbabwéenne Anje Van As (1'00''95).

Mercredi, elle a réalisé les minima B de World Aquatics, correspondant aux temps de qualification secondaires en vue des prochains championnats du monde prévus à Pékin, du 1er au 6 décembre 2026. Oumy Diop a remporté la médaille d'or du 50 mètres papillon des 17es championnats d'Afrique de natation avec un chrono de 27 secondes 03.

Avec cette performance, la nageuse sénégalaise a établi un nouveau record national dans la spécialité. Le temps de qualification fixé pour ces minima B était de 27 secondes 15.

Les 17es championnats d'Afrique de natation,

officiellement lancés mardi au centre aquatique du Complexe olympique Miloud-Hadefi à Oran en Algérie, se poursuivent jusqu'au 10 mai. En novembre 2025 à Riyad en Arabie Saoudite, Oumy Diop avait remporté la médaille d'argent du 50 mètres dos avec un chrono de 29 secondes 66 lors des Jeux de la solidarité islamique, derrière la Turque Südem Denizli (29''07).

Âgée de 22 ans à l'époque, la Sénégalaise avait ainsi décroché sa troisième médaille de la compétition, après deux médailles de bronze sur le 50 mètres papillon et le 100 mètres nage libre. En finale du 100 mètres papillon de la même compétition, la championne d'Afrique 2021 à Accra sur la même distance avait terminé cinquième en 1 minute 03 secondes 90, juste derrière l'Algérienne Lilia Sihem Midouni (1'03''27). Lors des Jeux de la solidarité islamique de Konya en 2023, elle avait pris la quatrième place du 100 mètres papillon. Oumy Diop avait également participé aux championnats du monde de natation en petit bassin à Abu Dhabi en décembre 2021. Cette même année, elle s'était illustrée aux championnats d'Afrique, zone 2, en remportant 18 médailles, dont 13 en or. En 2022, à Tunis, elle avait obtenu l'argent sur 100 mètres papillon et le bronze sur 50 mètres papillon.

Détentrice de plusieurs records du Sénégal en grand et petit bassin, Oumy Diop avait remporté deux médailles de bronze (50 mètres et 100 mètres papillon) en mars 2024, aux Jeux africains d'Accra.

Aux championnats d'Afrique de natation 2024 à Luanda, elle avait confirmé son statut en obtenant l'or sur 100 mètres papillon, l'argent sur 50 mètres papillon, ainsi que le bronze sur 100 mètres nage libre et 50 mètres dos.

Elle avait, en revanche, été éliminée en séries du 100 mètres papillon lors des Jeux olympiques d'été de 2024 à Paris.

JUSTICE

Les 3 supporters sénégalais retenus au Maroc sont arrivés à Dakar



Les 3 sénégalais retenus au Maroc durant la Coupe d'Afrique des nations (CAN) sont arrivés à l'Aéroport international Blaise Diagne de Diass, hier jeudi, à 18 heures 25 minutes, a constaté un reporter de l'APS. C'est à 18 h 25 minutes que les trois Sénégalais ont atterri à l'aéroport international Blaise Diagne de Diass à bord de l'avion Royal Air Maroc. Un accueil chaleureux leur a été réservé sur les lieux par une foule nombreuse.

Les personnes libérées qui sont arrivées à Dakar sont Abdoulaye Dieng, Ibrahima Diop et Aziz Wade. Elles faisaient partie du groupe condamné par la Cour d'appel de Rabat à des peines en première instance de trois mois de prison pour "hooliganisme", en lien avec les incidents ayant émaillé la finale opposant le Sénégal au pays hôte, le Maroc. Au total, 18 supporters sénégalais avaient été interpellés puis jugés par la justice marocaine pour des faits incluant des troubles à l'ordre public, des jets de projectiles et des dégradations d'équipements dans l'enceinte sportive.

Les condamnations prononcées vont de trois mois à un an de prison ferme, réparties comme suit : trois mois pour trois supporters, six mois pour six autres et un an pour neuf d'entre eux. Ces peines ont été confirmées en appel, malgré les contestations de la défense. Les supporters sénégalais ont été libérés le 18 avril après avoir purgé leurs peines. Les personnes retenues après la finale de la CAN étaient au nombre de 18 personnes. Elles étaient poursuivies pour hooliganisme, accusations incluant des actes de violence contre les forces de l'ordre, dégradation d'équipements sportifs, invasion de pelouse et jets de projectiles.